

Aides à la mobilité internationale

Aide aux projets à l'accueil de jeunes internationaux :

Aide à l'hébergement dans le cadre d'un projet pouvant s'inscrire dans le programme Européen Jeunesse en Actions (PEJA) ou tout autre projet soutenu par l'Europe ou hors crédits européens.

- projet soutenu par l'Europe : aide à l'hébergement dans le département à hauteur de 1000€,
- projet hors crédits européens : aide à l'hébergement dans le département à hauteur de 1000€.

Aides sous forme de bourse :

Bourse campus 58 pour les étudiants : (aide pour des études et des stages)

Critères de recevabilité :

- Effectuer un séjour études, un stage
- Avoir entre 18 et moins de 26 ans au moment du séjour
- Foyer fiscal des parents ou de l'étudiant, s'il est fiscalement indépendant, dans la Nièvre
- Poursuite d'un cursus post niveau IV dans un établissement d'enseignement supérieur
- Effectuer un séjour de 4 semaines minimum
- Fournir une convention tripartite signée par l'étudiant, l'établissement d'enseignement et le maître de stage
- Dépôt du dossier impérativement avant le début du séjour ou de stage (attestation d'inscription, attestation de recherche et convention de stage faisant foi).

Ne sont pas éligibles :

- Séjours linguistiques à l'étranger
- Voyages d'études collectifs
- Les séjours des étudiants rémunérés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Modalités d'intervention financière :

- Aide forfaitaire visant notamment à couvrir une partie des frais occasionnés par le séjour
- Montant de l'aide variant entre 400 euros et 800 euros en fonction du lieu et de la durée du séjour
- Attribution limitée à une seule bourse par année universitaire pour un séjour d'étude réalisé dans même établissement
- Bourse versée en deux fois sur le compte de l'étudiant 50% pourcent avant le séjour et 50% après avoir donné le bilan de son expérience.

Bourse planète 58 pour les projets bénévoles à l'étranger :

Critères de recevabilité :

- Participer à un projet d'ouverture au monde à l'étranger dans les domaines suivants : éducation et animation, arts et culture, environnement, sciences et techniques, santé et prévention, solidarité, citoyenneté
- Avoir entre 18 et moins de 26 ans au moment du projet à l'étranger
- Foyer fiscal des parents ou du jeune, s'il est fiscalement indépendant, dans la Nièvre
- Effectuer un séjour permettant au jeune de s'investir dans un projet encadré par une structure d'accueil à l'étranger ou par une structure d'envoi agréée par l'état, d'une durée minimale de 6 jours
- Déposer le dossier impérativement avant le début du séjour à l'étranger (attestation de la structure d'accueil faisant foi)

Ne sont pas éligibles :

Les compétitions et raids sportifs (4Ltophys ...), les stages dans le cadre scolaire des études, les séjours linguistiques ou touristiques, les séjours dans le cadre du service volontaire européen, les séjours rémunérés (dont les séjours au pair).

Modalités d'intervention financière :

- Montant de l'aide variant entre 600 euros et 800 euros en fonction du projet et de la durée du séjour
- Bourse versée en deux fois 50% avant le séjour et 50% après le compte rendu de son expérience

Bourse job 58 pour une expérience professionnelle :

Critères de recevabilité :

- Avoir entre 18 et moins de 26 ans au moment du projet
- Exercer une activité professionnelle rémunérée à l'étranger

- Exercer une activité professionnelle de 20 heures par semaine minimum (contrat de travail, ou tout document équivalent, faisant foi)
- Exercer une activité professionnelle pendant 2 mois minimum
- Déposer impérativement avant le début de la prise de poste.

Ne sont pas éligibles :

- Séjours linguistiques à l'étranger
- Séjours effectués dans le cadre d'un parcours de formation initiale, continue ou professionnelle

Modalités d'intervention financière :

- Aide forfaitaire visant à couvrir une partie des frais occasionnés par le projet à l'étranger
- Bourse s'élevant à 600 Euros pour les destinations en Europe et 800 Euros pour les destinations hors Europe
- Aide renouvelable une fois si la seconde fois l'expérience se déroule dans un pays différent
- Aide non cumulable avec les autres aides octroyées par le département (campus 58, planète 58)
- Bourse versée en deux fois 50% avant le départ et 50% après le compte rendu de son expérience.

Modalités d'information :

Le soutien du département est apporté sous forme d'une lettre chèque ou d'un virement, versé au porteur du projet désigné dans le dossier.

Modalités de candidature

Etape 1 :

- Dossiers de candidature peuvent être :
 - Complétés en ligne
 - Retirés auprès des structures locales partenaires

(les porteurs de projets doivent obligatoirement se rapprocher de l'une de ces structures relais du département qui les accompagnera, si besoin, de manière technique et pédagogique dans la formalisation, le suivi du projet et non l'évaluation finale)

Etape 2 :

- La structure relais transmet, avec un avis motivé, le dossier complet au conseil général pour enregistrement et instruction.

Etape 3 :

- Dans un souci de réactivité, il est proposé de procéder à l'instruction des dossiers par la commission mixte (composée d'une élue, de deux techniciens du conseil général).
- Le résultat fait l'objet d'une notification, adressée au responsable du projet et indique le montant de l'aide attribuée.

Etape 4 :

- Une fois le projet achevé, l'utilisation de l'aide départementale fait l'objet d'un rendu dont la nature est à apprécier par ou avec le porteur du projet en fonction de l'action mise en place (reportage photo, vidéo, témoignages, bilan écrit...).

Le bilan devra être présenté au département.

Critères d'examen des projets :

- Le sérieux et la présentation du dossier
- La faisabilité du projet
- Le défi pour soi relevé par le jeune et ou le groupe
- Les compétences à mobiliser ou à acquérir à l'occasion de la mise en œuvre du projet
- L'utilité sociale
- L'impact local pour les projets menés dans le département
- L'originalité de l'action, son caractère innovant

Partenaires : BIJ 58

Financement : 3000 Euros pour l'ensemble des bourses.

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de jeunes
- Nombre de jeunes partis en séjour à vocation citoyenne ou humanitaire
- Nombre de jeunes accueillis en SVE
- Nombre de jeunes partis en SVE
- Nombre de jeunes partis en expérience professionnelle.

Indicateurs de résultats :

- Nombre et montant des aides accordées
- Nombre de projets aboutis
- Nombre de projets déposés/réalisés

Indicateurs qualitatifs:

- Freins à la mobilité/motivation des jeunes à la mobilité internationale
- Facilités/difficultés rencontrées par les bénéficiaires et les acteurs